

Protocole sanitaire

Il est important de prendre en compte les points suivants :

- Le virus est toujours présent, il faut rester prudent et adopter les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres,
- Ces préconisations sont écrites pour vous accompagner dans la mise en place de vos activités dans le cadre de la pratique au sein de votre club, pour limiter au maximum la circulation et la transmission éventuelle du virus. Certaines contraintes sont imposées par le ministère des sports, et par la logique surtout.

La pratique devra être adaptée au contexte sanitaire qui aujourd'hui reste incertain. Les conditions de pratique du cyclotourisme, émanent d'une réflexion collective dont le seul objectif est de pouvoir faire du vélo seul ou au sein du CTO sans se mettre en danger, sans risque pour les autres et en évitant la circulation du virus.

La population cyclo touristique, du fait de sa moyenne d'âge est particulièrement vulnérable pour développer une forme complexe de la maladie. Les médecins de la commission Sport-Santé recommandent la sagesse lors des sorties de groupes pour éviter tout risque de contamination.

Les règles ci-dessous s'appliquent quel que soit le type de pratique (route, VTT, jeunes, adultes), elles peuvent évoluer selon les décisions du gouvernement et les directives des autorités locales (Maires et Préfets) au regard de l'évolution de la situation sanitaire sur les territoires.

1. Activité « jeunes mineurs » Écoles de vélo

 Les activités journalières des écoles de vélo peuvent se tenir dans le respect des consignes ci-dessous

Le CTO devra respecter les règles sanitaires générales applicables. Les éducateurs devront les rappeler et les faire respecter. Les lieux de pratique devront être choisis en fonction de la possibilité de faire appliquer ces règles.

Seule la pratique en extérieure est possible.

Règles générales

<u>Matériel</u>

- Le matériel personnel est obligatoire (vélo casque outillage) ;
- Ne pas échanger son matériel (vélo casque outillage) ;
- Le matériel pédagogique ne doit pas être touché par les enfants, et désinfecté à la fin de la séance.

Organisation de la pratique

- Accueil des enfants à l'extérieur du local du club ;
- Respecter les gestes barrières et le rappeler aux enfants ;
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique ou d'un point d'eau avec savon par la structure d'accueil : lavage au début et en fin de séance.;
- Port du masque ou tout autre dispositif pour les éducateurs et encadrants ;
- Procéder à une évaluation régulière du niveau d'activité ;
- Quelle que soit l'activité proposée, en cas de regroupement pied à terre pour un passage de consignes, respecter la distanciation de 1 mètre ;
- Pas de regroupement convivial à la fin de l'activité;
- Tenu d'un état des coordonnées des participants en cas de demande par les autorités sanitaires.

Règles spécifiques en milieu ouvert (voie publique et chemin)

- Pratique individuelle, 8 jeunes au maximum encadrés par deux éducateurs ;
- Rouler en file indienne avec une distance de sécurité de 2 mètres entre chaque jeune ;
- Durant l'activité, interdiction de toute expectoration ; en cas de besoin, le signaler à l'encadrant qui isolera le jeune ;
- Éviter de longs déplacements et adapter le niveau d'activité physique des jeunes avec une progression dans les distances, l'intensité et la technicité ;
- Prévoir des horaires décalés et des parcours différenciés si possible.

2. Activité pour les adultes

Ces règles sont applicables dans le cadre de l'activité du club pour les licenciés et les non licenciés qui pourraient bénéficier du dispositif « trois séances gratuites » pour accompagner la reprise ou la découverte du vélo pour les non-licenciés.

Le CTO devra respecter et faire respecter les règles sanitaires générales applicables. Les lieux de pratique devront être choisis en fonction de la possibilité de faire appliquer ces règles.

Le matériel

- Le matériel (vélo casque outillage) doit être personnel;
- Le matériel ne doit pas être échangé;

L'organisation de la pratique en club

- Respecter les gestes barrières ;
- Regroupement possible de 10 personnes au maximum avec le respect de la distanciation selon la situation (statique ou roulant);
- Rouler en file indienne avec une distance de sécurité de 2 mètres entre chaque cyclotouriste ;
- Pour doubler respecter un décalage de 2 mètres au minimum ;
- Prévoir des horaires décalés pour le départ des groupes de 10 et des parcours différenciés si besoin ;
- L'envie de se racler la gorge, par la toux ou toutes expectorations, est proscrite, en cas de nécessité se signaler, se laisser dépasser pour se soulager en dernière position.
- Tenu d'un état des coordonnées des participants de chaque sortie en cas de demande par les autorités sanitaires.

L'organisation de la pratique individuelle

- Respecter les gestes barrières ;
- En cas de suivi d'un autre pratiquant, respecter la distance de sécurité de 2 mètres ;
- Pour doubler une personne respecter un décalage de 2 mètres ;

3. Organisation de randonnées de cyclotourisme

Les randonnées de clubs sont des manifestations sportives qui font l'objet d'une déclaration au calendrier fédéral (CoDep, CoReg, national) et d'une déclaration auprès des autorités préfectorales.

Selon l'évolution de la situation sanitaire.

4. Organisation des réunions Club

Celles ci devront être organisées dans le strict respect des règles sanitaires, en fonction du nombre de participants et du local utilisé.